

SEXISME ET RACISME PEUT-ON COMPARER CES DEUX CONCEPTS ?

Introduction

L'intérêt porté au racisme, sa visibilité qui transparaît dans certains actes, certaines pratiques ou paroles émanant d'individus ou de collectivités, ont suscité et suscitent toujours d'une part, un sentiment de révolte, d'incompréhension et d'injustice et d'autre part, une réflexion et une production de recherches impressionnantes.

Les attitudes racistes, antisémites, xénophobes et discriminatoires envers les étrangers ont provoqué des débats très animés et des revendications ont été formulées pour les hommes et les femmes qui en étaient l'objet, ainsi que pour ceux et celles qui les soutenaient. Le slogan prôné, pour se défendre des attaques ou considérations racistes était : « Nous sommes tous égaux » indépendamment de la race, de la couleur de la peau ou du pays d'origine.

Aujourd'hui, le racisme et les actes racistes sont réprimés par la législation belge et constituent une violation des droits humains en tant qu'atteinte aux valeurs fondamentales de la démocratie et de la vie en communauté.

Tout comme le racisme, le sexisme implique des attitudes et des opinions discriminantes mais dans ce cas de figure, à l'égard d'un sexe. Tant les hommes que les femmes peuvent en être la cible. Il n'en reste pas moins que ce sont les femmes qui sont les plus touchées. S'il ne s'agit pas d'un groupe minoritaire comme les étrangers, il s'agit ici d'un groupe minorisé, jugé différent tout comme l'étranger.

1. Le racisme, un concept fort

Le racisme, en tant qu'idéologie, se base :

« sur une croyance qui postule l'existence de « races » au sein de l'espèce humaine, correspondant généralement aux grands ensembles continentaux de groupes ethniques, et qui de surcroît les hiérarchise. On désigna aussi, sous le terme de raciste, les doctrines politiques préconisant la domination d'une race (dite pure et/ou supérieures) aux autres (dites impures et/ou inférieures), ces derniers devant se soumettre, ou parfois mourir au gré des dominateurs¹. ».

Les actes dits racistes témoignent d'attitudes de mépris et d'hostilité à l'égard d'un groupe ethnique, d'une population jugée inférieure par rapport à la catégorie dominante, sur base de caractéristiques physiques, culturelles, etc. Le racisme conduit les individus racistes à cesser de regarder l'être humain comme une personne singulière et unique, « il la construit comme « Autre », membre d'un groupe, d'une espèce à laquelle on l'assimile – et que l'on dévalue. Catégoriser ainsi

¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Racisme>

*les humains, c'est oublier leur commune humanité.*² » Le racisme conduit à nier la valeur de l'autre, à dénigrer son appartenance à l'humanité, à priver celui-ci de son droit d'être un individu à part entière, d'appartenir au monde. Le racisme naît de la différence, celle-ci étant placée au centre de l'appréciation négative de l'autre.

2. Quand le sexisme et le racisme se rencontrent

La société a pointé du doigt et a reconnu comme intolérable et inacceptable le racisme et les faits qui en découlent : de l'esclavage au nazisme, des génocides à l'apartheid, des injures raciales aux discriminations basées sur la race. Tout comme le racisme, le sexisme peut également se manifester à travers des faits et des actes très forts ou plus subtiles, tels que la ségrégation horizontale ou verticale, l'humour dérisoire sur les blondes, les spots publicitaires dévalorisants, la prostitution des femmes considérée par certaines féministes comme une forme d'aliénation du corps de la femme dans un système dominé par des hommes principalement.

Le sexisme implique une considération inférieure, différente ou négative de certaines catégories de personnes sur base d'une seule caractéristique biologique : le **sexe**. Pour des raisons historiques, l'homme et la femme se sont retrouvés dans des situations sociales différentes et même opposées. La femme a souvent été jugée inférieure à l'homme et donc reléguée à la seconde place. Sur base de ce présumé, les femmes ont fait et font encore l'objet de comportements et de paroles sexistes. Comme la « race » pour les noirs, le « sexe » pour les femmes peut devenir un facteur discriminatoire et dévalorisant. « *La catégorie « femme », fondée sur une distinction biologique, « naturelle » dit-on, a fonctionné et fonctionne encore comme un « marquage » comparable à celui des critères qui ont conduit à inventer la notion de race dans la mesure où c'est à partir d'une différence regardée comme « naturelle » que la race a été imaginée*³. » En effet, à partir du moment où la catégorie est construite et acceptée socialement comme étant « naturelle », « allant de soi », les outils de distinction se mettent en place et ceux de la discrimination ou de la dépréciation entrent en action.

Beaucoup de gens pensent aujourd'hui que le sexisme n'existe plus, la société développe encore des mécanismes discriminatoires dans différentes sphères. Dans le monde du travail, les femmes gagnent moins que les hommes, même si cette différence diminue progressivement au cours des années ; les hommes sont plus nombreux à être à la tête des entreprises, etc. Même s'il est prouvé que les filles réussissent mieux, les clichés regorgent et placent l'homme dans une position valorisante et la femme dans un rôle de ménagère ou de mère au foyer. Dans la cellule familiale, les petites filles reçoivent des poupées et les garçons jouent aux petites voitures. Dans le langage courant, les femmes blondes sont idiotes et ridiculisées à travers des blagues. La liste est bien longue des exemples qui dévalorisent, ridiculisent ou diminuent les femmes.

² http://www.eurowrc.org/13.institutions/5.un/un-fr/03.un_fr.htm

³ http://www.eurowrc.org/13.institutions/5.un/un-fr/03.un_fr.htm

En 1978, Simone de Beauvoir déclarait dans le Petit Robert : « *Nommer, c'est dévoiler. Et dévoiler c'est déjà agir. La discrimination fondée sur la différence des races a été depuis longtemps condamnée sous le nom de racisme, celle qui se fonde sur la différence des sexes était passée sous silence, ce qui était une manière de la nier... On dirait que même chez les individus que toute oppression indigne, il existe là une sorte de tâche aveugle : littéralement, ils ne voient pas celle que subissent les femmes*⁴. » En effet, les individus ne se rendent pas souvent compte qu'ils adoptent ou subissent des attitudes sexistes. Ce que nous dévoile Simone de Beauvoir à travers ses pensées, c'est que les actes racistes sont montrés du doigt avec force et conviction. Plus personne ne remet en doute le fait que ceux-ci sont contre nature. Mais les actes sexistes passent encore trop souvent sous silence.

Le racisme part du principe qu'un rapport de force et de dominance existe entre les races, justifiant ainsi des actes de violence, de dénigrement de la valeur humaine et de souffrances. Le sexisme désigne également un rapport de force basé lui sur le sexe et qui transparaît à des niveaux très concrets : éducation, travail, politique, etc.

3. Une loi contre le sexisme, quels enjeux ?

L'égalité de **droit** entre les hommes et les femmes est acquise, nous n'en douterons pas, l'arsenal juridique en témoigne. Mais dans les faits, cette égalité des sexes est encore loin d'atteindre nos espérances. Une des premières manifestations des inégalités entre les hommes et les femmes est le sexisme et les comportements et positions sexistes que certains et certaines adoptent. Le sexisme, tout comme le racisme, n'est pas tolérable. Les lois, en tant qu'impératifs juridiques, organisent notre vie en communauté et dictent les comportements et paroles qui sont interdits et ceux qui sont autorisés, sans bien entendu porter préjudice à la liberté d'expression, de pensée ou d'action. Néanmoins, dans une société, il est essentiel de fixer des limites et des impératifs à respecter afin que les libertés dont chaque individu dispose, ne portent pas atteinte à l'intégrité ou à la moralité des autres. La loi semble, pour certains et certaines, un moyen efficace pour amener un changement dans les mentalités, car elle « *constitue un geste fort, en légitimant des idées, en les sortant de la sphère privée pour les placer dans le domaine public et signaler aux citoyens et citoyennes que certains comportements sont inacceptables*⁵ ». Une loi contre le sexisme impliquerait dans ce cas de poser des limites à l'humour, aux stéréotypes de genre, aux discriminations à l'encontre des femmes mais aussi des hommes.

En 1981, une loi a proclamé formellement que le racisme ne pouvait plus être toléré dans une société se prétendant égalitaire et démocratique. Toutes les formes de discriminations se prévalent et sont intolérables et non-cautionnables. Pourquoi ne

⁴ « Le sexisme est-il assimilable au racisme ? », Dossier « Combats de femmes », MRAX INFORMATION, N°60 septembre 1990, page 22.

⁵ « Un front pour une loi contre le sexisme », 20 avril 2006, Rencontre-débat : « Lutter contre les stéréotypes de genre : le gender mainstreaming comme outil de changement ? », Mardi 27 juin 2006, Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes.

pas en faire de même avec le sexisme ? Selon Marie-Thérèse Coenen⁶, Présidente de l'Université des Femmes, créer une loi au nom de l'égalité de droit contre le sexisme et les actes qui découlent d'attitudes ou d'opinions discriminatoires à l'égard d'un sexe (surtout des femmes) semble primordial pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, avant d'envisager la création d'une loi contre le sexisme, il va de soi qu'il faut établir une définition claire de ce terme. À partir du moment où la définition du sexisme est précise et univoque, il nous reste à déterminer ce qui tombe sous le chef d'un acte sexiste. Un acte sexiste peut se manifester de diverses manières : des injures, des blagues, des attitudes machistes, des remarques dérisoires, des actes violents, des marques de politesse, etc.

Il apparaît difficile de prime abord de définir ce qu'est un acte sexiste et de ce fait, ce qui est ou peut être pénalisé par une loi contre le sexisme. Cette difficulté ne constitue pas un frein pour tout le monde. En effet, certains se sont essayés à l'élaboration de propositions de lois tendant à réprimer certains actes inspirés du sexisme. Si ces propositions de lois n'ont pas encore abouti, un travail a été amorcé et suit son cours afin que cessent les discriminations liées au sexe. Tout comme la loi contre les actes inspirés par le racisme, nous verrons peut-être naître une loi identique contre le sexisme. Néanmoins, soulignons que la Belgique n'est pas sans défense. En effet, nous disposons d'instruments juridiques tels que la Constitution, la Loi du 7 mai 1999 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes, la Loi du 24 novembre 1997 qui vise à combattre les violences au sein du couple, la Loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre les discriminations. Ces instruments juridiques sont autant d'outils pour établir une égalité entre les hommes et les femmes et pour que cessent les discriminations.

Conclusion

Lutter et s'engager dans un combat contre toutes les formes de discriminations implique forcément de se positionner contre les discriminations sexistes à l'égard des femmes. Se défendre contre le sexisme implique de nommer les faits sexistes et de les dénoncer pour autant que l'on s'entende sur une définition claire, précise et univoque. C'est alors qu'une sensibilisation et une information accrue de la population pourraient être développées en tant que moyen efficace d'aide à la prise de conscience individuelle mais aussi collective.

⁶ Programme d'automne 2006, « Famille, couple et société... Comment dépasser les préjugés ? », organisé par le CEFA asbl.